



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 8731

Texte de la question

Au cours de cette dernière année, l'Algérie a connu la période de violence la plus meurtrière depuis le début du conflit il y a cinq ans. Depuis quelques mois cette violence a pris une tournure encore plus terrifiante avec les massacres collectifs de civils. Des milliers de personnes ont été massacrées avec une brutalité hors du commun. Certains parmi eux qui ont eu la chance d'échapper à leurs assaillants, et d'éviter ainsi d'être égorgés ou brûlés vifs dans leur maison, ont rejoint les postes des services de sécurité voisins et appelé au secours. En vain. Leurs appels au secours n'ont été entendus ni chez eux, ni au-delà de leurs frontières nationales. Quelque 80 000 personnes ont été ainsi tuées dans l'indifférence de la communauté internationale. Les déclarations récentes du secrétaire général de l'ONU, du Haut Commissaire aux droits de l'homme et du HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) condamnant les massacres civils et les autres violations des droits de l'homme en Algérie ont ouvert une brèche dans le mur du silence qui avait jusque-là entouré la crise. Les mots, toutefois, ne suffisent pas. Il est maintenant temps que les mesures concrètes soient prises afin d'arrêter l'engrenage de la violence et d'assurer la protection de la population civile. Pour trouver une solution à cette situation tragique, il est nécessaire qu'une enquête internationale soit menée et que toute la lumière soit faite pour établir les faits, examiner les responsabilités et formuler des recommandations concernant les massacres et d'autres atrocités commis par toutes les parties du conflit. Mme Odile Saugues demande à M. le ministre des affaires étrangères si une telle initiative sera prise par la France.

Texte de la réponse

Les massacres collectifs perpétrés au cours des derniers mois en Algérie ont profondément choqué la communauté internationale. Les opinions publiques, en France et à l'étranger, souhaitent, par solidarité avec le peuple algérien, mieux connaître et comprendre la situation dans ce pays. Le Gouvernement français partage pleinement l'émotion et l'indignation de ses concitoyens face au drame algérien. Il s'efforce également de répondre à leur légitime besoin d'information en engageant des initiatives utiles qu'acceptent les Algériens eux-mêmes. L'ouverture d'une enquête internationale est, à ce jour, catégoriquement refusée par les autorités algériennes, ainsi que par la majorité de la classe politique et des représentants de la société civile. Les Algériens considèrent, en effet, que les responsables de la violence dans leur pays sont clairement identifiés. Ils s'interrogent par ailleurs sur la façon dont la commission pourrait enquêter, en pratique, sur l'action des groupes armés. La position algérienne a été exprimée à de nombreuses reprises, en particulier à l'occasion des récentes visites de la troïka européenne et de la délégation du Parlement européen. Elle a été à nouveau défendue devant M. Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, lors de son déplacement en Algérie du 14 au 16 février dernier. Afin d'encourager les efforts de transparence et d'ouverture en Algérie, le Gouvernement estime souhaitable, dans ces conditions, de développer et d'approfondir le dialogue engagé avec les autorités algériennes, au plan bilatéral comme dans le cadre de l'Union européenne. Les dernières visites de responsables politiques français et européens ont, en effet, utilement contribué à une meilleure connaissance de la situation en Algérie et de la politique menée par le gouvernement algérien. L'invitation faite à M. Ahmed Attaf, ministre algérien des affaires étrangères, de se rendre en France

prochainement marque, dans cette perspective, la volonté des autorités françaises de nouer un dialogue ouvert, naturel et constructif. La France souhaite par ailleurs favoriser les contacts entre le gouvernement algérien et les Nations Unies. Comme l'a proposé l'Union européenne à l'occasion du conseil affaires générales du 26 janvier 1998, l'invitation en Algérie des rapporteurs spéciaux des Nations Unies pourrait en particulier être envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8731

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 125

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1608